

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale des Grandes-Ventes, légalement convoquée, s'est réunie le mardi 07 juillet 2026 à 18 heures, à la Mairie des Grandes-Ventes, sous la présidence de Monsieur Serge Housard, Adjoint au Maire, Vice-Président du CCAS.

Nombre**de Membres13****de Présents.....11****de Votants.....12**

Présents : Mrs Housard, Calbry, Mmes Tirel, Carles, Baudribos, Dubois, Alard, Vasselin, Mainnemarre, Dubuc, Monfray

Convocation du 1^{er} juillet 2026**Pouvoir :** Monique Terrier à Béatrice Alard

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Baudribos ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Aide à la restauration scolaire 2026/2027

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu ses précédentes délibérations décidant d'accorder une aide aux familles rencontrant des difficultés pour régler leurs factures de repas pris à la cantine scolaire,

Considérant que le montant du RSA (Revenu Solidarité Active) pour une personne seule s'élève à 652€, La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire le dispositif pour l'année scolaire 2026/2027, c'est-à-dire une prise en charge de 25 % du montant des repas pris au restaurant scolaire pour les familles dont les ressources mensuelles sont inférieures au montant du RSA soit 652 €, majoré d'un coefficient multiplicateur en fonction du nombre de personnes dans le foyer (2,6/3,7/4,8/5,9/et 7), conformément au tableau ci-dessous :

Nouveau plafond des ressources mensuelles à ne pas dépasser pour obtenir l'aide du CCAS en 2026/2027 :

Nombre d'enfants	Personne seule		Couple	
	2025-2026	Proposition 2026-2027	2025-2026	Proposition 2026-2027
1	1 680 €	1 694 €	2 390 €	2 411 €
2	2 390 €	2 411 €	3 101 €	3 128 €
3	3 101 €	3 128 €	3 811 €	3 845 €
4	3 811 €	3 845 €	4 522 €	4 562 €

Dit que les familles ventoises seront informées de ces nouvelles dispositions par le cahier de liaison des enfants et par affichage.

Fait et délibéré, les an, mois et jours susdits.

Le Vice-Président
Serge HOUSARD



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DES GRANDES-VENTES**